

## PUBLICATION

obeler  
fenneng:**beetebuerg:**  
hunchereng  
näerzeng  
eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi a délivré l'autorisation à **ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A.** (arrêté N° 1/2025/0258 du 25 novembre 2025) pour l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à Roeser, numéro cadastral 529/1990.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage : du **28 novembre 2025 au 6 janvier 2026**

Bettembourg, le 26 novembre 2025

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

Damien NEY  
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET  
Bourgmestre

